



SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 MARS 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 6 février 2023 à 19 h 30.

1_PRÉSENCES

Mario Henderson, district #1	Richard Beaudin, district #4
Marc Roy, district #2	Martin Lafond, district #5
Jean-Luc Payant, district #3	Suzan Demers, district #6

La présente séance est présidée par Monsieur Steve Laberge, maire, Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Est également présente Madame Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie.

2023-03-051 2_OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2023

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 32 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-052 3_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et d'ajouter les points et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-03-053 4.1_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 février 2023;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5_MOT DU MAIRE

Monsieur Steve Laberge, maire dit avoir reçu des commentaires concernant l'augmentation des taxes municipales. Malgré l'augmentation des coûts de fonctionnement de l'ordre de 25 à 30 %, nous y sommes allés avec une augmentation de 7 %. Il est conscient que l'année n'est pas facile pour le citoyen, si nous voulons continuer d'avancer comme l'année 2022 nous avons pas le choix d'y aller avec cette augmentation afin de continuer à faire avancer notre municipalité.

6_MINUTES DU CONSEILLER

M. Mario Henderson, district #1

Monsieur Mario Henderson, conseiller mentionne que les travaux de la ligne de transport électrique pour le rang St-Jean-Baptiste ont débuté, l'installation du nouveau câble est pratiquement complétée et ce après plusieurs années d'attentes. Il va y avoir des changements et repositionnement des poteaux et qu'il n'y aura aucune interruption de courant pour le citoyen durant les travaux. Le tout devrait être finalisé au courant de l'année 2023.

Les travaux de coupe de branches ont débuté en bordure de route, l'entrepreneur qui a été embauché fait un excellent travail, d'après ce qu'il entend dire sur le terrain.

Concernant le dossier de borne électrique, nous avons établi certains endroits potentiels dans le village, il croit qu'on devrait faire une approche citoyenne afin de connaître d'autres endroits potentiels.

M. Jean-Luc Payant, district #3

Monsieur Jean-Luc Payant, conseiller revient sur la consultation publique qui eu lieu le 23 février dernier en ce qui a trait à la politique familiale, il désire remercier les citoyens ainsi que les membres du conseil qui y ont participé. Nous continuons le processus de mise à jour de la politique qui devrait être déposé cet été.

Le maire Steve Laberge désire remercier le conseiller Jean-Luc Payant pour cette consultation, ce fut très apprécié et ça lui a permis d'entendre de nouvelles idées, des échanges avec les citoyens qui ne se présentent pas aux séances du conseil.

7_PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Serge Provost questionne les membres du conseil concernant l'interdiction de stationner en période hivernale et le temps que ça nécessite pour effectuer le déneigement de la rue Notre-Dame.

M. Alexandre Monière est en compagnie de M. Jammy Pouliot et Mme Cynthia Hébert. Ces derniers expliquent vouloir organiser le retour du derby de démolition à Saint-Chrysostome. Une lettre a été acheminée en sens au bureau de la direction générale. Ces derniers demandent si la municipalité serait ouverte pour un retour du derby et aimerait avoir notre participation. Des échanges ont lieu entre les parties et

il a été convenu que le directeur général et greffier-trésorier entre en communication avec eux afin de planifier une date de rencontre.

Mme Caroline Brunet fait un retour sur la consultation publique du 23 février et demande s'il y avait possibilité que la municipalité engage une ressource en loisirs à temps partiel afin de pouvoir aider le comité des loisirs dans la planification des loisirs. Est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable. Cette ressource pourrait aider le jour, ce qui permettrait de donner un coup de main au comité des loisirs qui actuellement font ce travail le soir.

Monsieur Jean-Luc Payant, conseiller mentionne qu'aucun retour n'a été fait suite à la consultation publique et aux sondages effectués l'automne dernier.

Monsieur Steve Laberge, maire dit prendre en considération la demande et que le conseil aura à prendre des décisions.

Les points 17.2, 17.3 et 17.4 sont abordés à la période de questions, puisque des membres du comité des loisirs sont présents.

8_DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1_CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

8.2_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE MOIS FÉVRIER 2023

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis et certificats par l'inspecteur municipal Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 28 février 2023.

8.3_RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport de Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 28 février 2023.

8.4_DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Le point 8.4 est reporté à une séance ultérieure.

9_AVIS DE MOTION

9.1_AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 084-2023-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 084-2004 AFIN D'INTÉGRER LES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES ZONES H-30, H-31, H-32 ET P-6 À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AVIS DE MOTION est donné par **Monsieur Jean-Luc Payant, conseiller** à l'effet de déposer séance tenante, selon l'article 445 du Code municipal, un projet de règlement no. 084-2023-17 modifiant le règlement de lotissement no. 084-2004 afin d'intégrer les normes de lotissement pour les zones H-30, H-31, H-32 et P-6 à la grille des spécifications.

9.2_AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 237-2023 CONCERNANT LE SERVICE ET LA TARIFICATION DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

AVIS DE MOTION est donné par **Monsieur Jean-Luc Payant, conseiller** à l'effet de déposer séance tenante, selon l'article 445 du Code municipal, un projet de règlement no. 237-2023 concernant le service et la tarification du camp de jour municipal.

10_RÈGLEMENTS

2023-03-054

10.1_ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 084-2023-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 084-2004 AFIN D'INTÉGRER LES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES ZONES H-30, H-31, H-32 ET P-6 À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 084-2023-17 tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Henderson, conseiller est contre l'adoption du projet de règlement tel que déposé et demande le vote;

Nom	Fonction	District	Pour	Contre
Mario Henderson	Conseiller	1		X
Marc Roy	Conseiller	2	X	
Jean-Luc Payant	Conseiller	3	X	
Richard Beaudin	Conseiller	4	X	
Martin Lafond	Conseiller	5	X	
Suzan Demers	Conseiller	6	X	

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU MAJORITAIREMENT**

D'ADOPTER le projet de règlement no. 084-2023-17 modifiant le règlement de lotissement no. 084-2004 afin d'intégrer les normes de lotissement pour les zones H-30, H-31, H-32 et P-6 à la grille des spécifications. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

Adoptée majoritairement

2023-03-055

10.2_ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 237-2023 CONCERNANT LE SERVICE ET LA TARIFICATION DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 237-2023 tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture du projet de règlement;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement no. 237-2023 concernant le service et la tarification du camp de jour municipal. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

11_ADMINISTRATION

2023-03-056 11.1_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 6 mars 2023 comme suit :

Liste des comptes à payer au 6 mars 2023 : **139 991.02 \$**

Liste des paiements émis du 7 février au 5 mars 2023 : **166 616.12 \$**

Liste des salaires payés pendant cette période : **38 398.02 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-057 11.2_BAIL ANNUEL – GROUPE AMBIOTERRA

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Ambioterra occupe les locaux 31 et 33 dans l'édifice de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT le présent coût du loyer mensuel pour l'occupation de ses locaux;

Local 31	420.40 \$	taxes exclues
Local 33	183.92 \$	taxes exclues

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Henderson, conseiller vote contre cette proposition et qu'il demande le vote;

Nom	Fonction	District	Pour	Contre
Mario Henderson	Conseiller	1		X
Marc Roy	Conseiller	2	X	
Jean-Luc Payant	Conseiller	3	X	
Richard Beaudin	Conseiller	4	X	
Martin Lafond	Conseiller	5	X	
Suzan Demers	Conseiller	6	X	

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU MAJORITAIREMENT**

D'AUGMENTER le coût du loyer mensuel selon l'Indice du prix à la consommation (IPC) de janvier 2023 à **5.9%** et que le loyer mensuel s'élèvera maintenant comme suit :

Local 31	445.20 \$	taxes exclues
Local 33	194.77 \$	taxes exclues

Adoptée majoritairement

2023-03-058

11.3_AUTORISATION PAIEMENT – LIBÉRATION RETENUE 5% RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES (PHASE V)

ATTENDU QUE des travaux de réfection de diverses rues et de remplacement des infrastructures en aqueduc, égout et pluvial (Phase V) sont pratiquement terminés sauf à ce qui a trait à la deuxième couche de pavage;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre ingénieur Monsieur Jean-Yves Joubert de la firme « *Groupe GDS* » pour la libération de la retenue de 5%;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement du décompte progressif #6 soit la libération de la retenue de 5% à l'entrepreneur *Construction J.P. Roy inc.* au montant de **102 120,82\$** (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

2023-03-059

11.4_REMBOURSEMENT TAXES DE SERVICES – IMMEUBLE 11 RUE LETT

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 11 rue Lett comportait 2 logements au rôle d'évaluation lors de la taxation en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire nous a informés que l'immeuble situé au 11 rue Lett ne comportait qu'un seul logement;

CONSIDÉRANT QU'afin de faire la modification au rôle d'évaluation, le propriétaire a dû prendre un permis (#2022-03-0018) afin de convertir les 2 logements en 1 seul logement, et ce en date du 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE lors de la taxation 2021 & 2022, des taxes d'ordure, de recyclage, d'aqueduc et de traitement des eaux usées avaient été facturé sur son compte de taxes selon le nombre de logement;

CONSIDÉRANT QUE la contestation du propriétaire et la demande de celui-ci de se faire rembourser lesdites taxes qui s'élèvent comme suit;

	Année 2021	Année 2022	
Ordure	162.00 \$	167.00 \$	
Recyclage	65.00 \$	66.00 \$	
Aqueduc	160.00 \$	165.00 \$	
Trait. Eaux usées	145.00 \$	165.00 \$	
Total	532.00 \$	563.00 \$	= 1 095.00 \$

CONSIDÉRANT ce qui précède;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

DE créditer les taxes de services énumérées plus haut pour les années 2021-2022 sur le compte de la propriété du 11 rue Lett.

Adoptée à l'unanimité

12_RESSOURCES HUMAINES

2023-03-060 12.1_FIN DE PROBATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET SUPERVISEUR AUX TRAVAUX PUBLICS, EMPLOYÉ #610-003

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-08-191 relative à l'embauche, en date du 6 septembre 2022, de monsieur Dominique Liaud, employé #610-003, à titre d'inspecteur municipal et superviseur des travaux publics, poste à temps complet, et la période de probation se terminant le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT la rencontre d'évaluation entre l'employé et la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier et de Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière à la suite de l'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait des exigences reliées à ses fonctions;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

DE confirmer monsieur Dominique Liaud au poste d'inspecteur municipal et superviseur aux travaux publics en date du 6 mars 2023 et selon les conditions de son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-061 12.2_FORMATION COMBEQ - INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'engagement de M. Dominique Liaud à titre d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT le besoin de suivre les formations suivantes pour son apprentissage;

Formation	Montant (avant taxes) \$
Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22)	598.98 \$
Permis délivrés sans droit	83.75 \$
Zonage agricole – Comment analyser les types de demandes à la CPTAQ	598.98 \$

CONSIDÉRANT QU'aucuns frais de déplacement ne sont requis, car il s'agit de classe virtuelle;

CONSIDÉRANT les sommes prévues budget pour des formations;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER les formations mentionnées plus haut et d'en défrayer les coûts et que cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-062 12.3_CONGRÈS ANNUEL – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel du 14 au 16 juin 2023 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier désire y participer;

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues au budget pour des congrès;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à participer au congrès de l'ADMQ;

QUE les dépenses reliées aux congrès soient prises à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

13_HYGIÈNE DU MILIEU

2023-03-063 13.1_OFFRE DE SERVICES AKIFER - PLAN PROTECTION SOURCE D'EAU POTABLE (PPS)

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme **Akifer** afin d'élaborer un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable (PPS) pour notre territoire (Puits P1 et P3), tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE des subventions venant du ministère sont accessibles pour la réalisation de cette étude;

CONSIDÉRANT QUE la firme **Akifer** avait été mandatée en 2019 (résolution 2019-09-265) à produire l'étude au « Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1 pour notre territoire (Puits P1 et P3);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une responsabilité en tant que propriétaire de ses installations de production en eau potable;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin

Et **RÉSOLU**

DE retenir l'offre de services de la firme **Akifer** au montant de **21 360.00 \$**, avant taxes (N/Réf. : PR22-589).

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

15_URBANISME ET INSPECTION

16_TRAVAUX PUBLICS

2023-03-064

16.1_PHASE VI – RÉSOLUTION POUR ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à mettre à jour son plan d'intervention pour les infrastructures municipales afin de planifier les travaux de la phase VI sur la rue Notre-Dame (route 209) sur une distance d'environ 700 mètres linéaires, soit de la rue Robert-Décosse au rang Duncan;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase VI touchent le remplacement des infrastructures souterraines (conduites d'eau potable, pluviale, sanitaire et accessoires) et, par la nature même des travaux, le pavage, les trottoirs et les bordures;

CONSIDÉRANT QUE les travaux touchent la route 209 et qu'elle est de juridiction provinciale et qu'un projet de recouvrement de chaussée est inscrit à la planification du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère);

CONSIDÉRANT QUE la gestion du projet par un seul parti génère des avantages opérationnels et économiques pour chacune d'entre elles;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Municipalité de Saint-Chrysostome de signer une entente de collaboration (conception et travaux) avec le Ministère et d'en assurer la maîtrise d'œuvre des travaux;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil autorise la Municipalité à déposer une demande collaboration avec le Ministère pour lesdits travaux;

QUE le maire ou, en cas d'absence de celui-ci, le maire suppléant et le directeur général, en cas d'absence de celui-ci, la directrice générale adjointe et trésorière, sont autorisés à signer l'entente de collaboration au nom de la Municipalité Saint-Chrysostome.

QU'UNE copie de cette présente résolution soit acheminée à Madame Carole Mallette, députée provinciale de la circonscription de Huntingdon.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-065

16.2_MANDAT SHELLEX – PRÉPARATION PHASE VI

CONSIDÉRANT l'offre d'honoraire professionnels #1-079-22-M déposé par la firme **Shellex, groupe-conseil** afin de planifier les études préparatoires en vue de la réalisation de la phase VI de la réfection de nos infrastructures et adoptée selon la résolution 2022-07-175;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des études préparatoires de la phase VI de réfection de nos infrastructures municipales;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers

APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson

Et **RÉSOLU**

D'ACCORDER une somme supplémentaire de **5 000.00 \$** à la firme **Shellex, groupe-conseil**, pour assistance dans la planification des études préparatoires à la réalisation de la phase VI de la réfection de nos infrastructures.

QUE le montant de cette dépense soit pris à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-066

16.3_APPEL D'OFFRES 202318 – GARAGE MUNICIPAL SAINT-ALEXIS & CASERNE SERVICE INCENDIE (SI) – ENTRETIEN DES PORTES DE GARAGES

CONSIDÉRANT QUE nous devons installer des dispositifs de sécurité « photocell » pour les portes de garage à la caserne du service incendie et au garage municipal et procéder au remplacement de coupe-froid et de fenêtres à la caserne du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous devons changer un moteur de porte de garage à la caserne du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les deux offres de services suivantes :

	Nom du soumissionnaire	Emplacement	Montant soumission (avant taxes)
1	JMM Installation	Caserne incendie	5 982.00 \$
2	JMM Installation	Garage municipal St-Alexis	1 862.00 \$
3	RSM Portes de garage	Caserne incendie	6 410.03 \$
4	RSM Portes de garage	Garage municipal St-Alexis	2 377.43 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers

APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson

Et **RÉSOLU**

DE retenir la soumission de **JMM Installation** au coût de **7 844.00 \$**, plus taxes.

QUE le montant de cette dépense sera pris dans le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité

2023-03-067

16.4_DOS D'ÂNE RUE MOORE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une plainte concernant un dos d'âne trop surélevé et qui pourrait engendrer des risques de bris aux véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la rue Moore à deux dos d'âne sur une distance approximative de 320 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième dos d'âne n'occasionne pas de risque de bris pour les véhicules;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil accepte de retirer le dos d'âne problématique, sans en remplacer celui-ci, et ce sous la recommandation du directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

17_LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-03-068 17.1_PROGRAMME PARASCOLAIRE FRONTALIERS ACTIFS – DEMANDE DE BOURSE

CONSIDÉRANT la demande de bourse de l'école secondaire Arthur-Pigeon dans le cadre de la 12^e édition du Gala des Frontaliers Actifs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves proviennent de notre Municipalité;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

D'ALLOUER un montant de 50 \$ pour une bourse;

QUE le conseil nomme Monsieur Steve Laberge, maire pour participer à la remise des bourses, soit le 21 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-069 17.2_CAMPAGNE DE FINANCEMENT – COURSE DES COULEURS – ÉCOLE MONTPETIT ET COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre cosignée de l'école Montpetit et du Comité des loisirs de Saint-Chrysostome afin de présenter un projet de campagne de financement pour l'école;

CONSIDÉRANT QUE le projet retenu pour la campagne de financement est une Course des couleurs qui aurait lieu le 3 juin 2023 dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du projet demandent des autorisations et la collaboration de la municipalité pour le bon déroulement du projet, tel que :

- Autorisation d'utiliser le parc Cécile-Rochefort et le chalet
- Utilisation des surplus de matériels des courses des couleurs des années antérieures
- Utilisation du formulaire en ligne d'inscription de la municipalité
- Prêt de matériels municipal (tables, barrières et véhicule)
- Participation du Service incendie
- Et un don 1 000 \$ pour le bon déroulement du projet.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de leurs demandes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil accepte la demande d'utilisation du parc Cécile-Rochefort, du chalet et des demandes de prêt de matériels municipal pour l'organisation de la course des couleurs du 3 juin 2023;

QUE le conseil accepte que le Service d'incendie de Saint-Chrysostome participe à la course des couleurs, si celui-ci est disponible;

D'OFFRIR en don les surplus de matériels des courses des années antérieures;

DE défrayer les frais pour la mise en ligne du site d'inscription de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-070 17.3_COMITÉ DES LOISIRS – CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES

CONSIDÉRANT la demande réservation du parc Cécile-Rochefort et de son chalet du Comité des loisirs de Saint-Chrysostome pour l'organisation d'une chasse aux cocos de Pâques le 8 avril de 9 h 00 à 12 h 00;

CONSIDÉRANT QUE cette activité s'adresse à l'ensemble des citoyens ayant des enfants de la Municipalité;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil accepte la demande de réservation du Comité des loisirs de Saint-Chrysostome pour l'activité de chasse aux cocos de Pâques qui aura lieu le 8 avril.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-071 17.4_COMITÉ DES LOISIRS – FÊTE FAMILIALE – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs désire organiser une fête familiale le 15 juillet prochain;

CONSIDÉRANT la demande écrite du comité afin de demander l'autorisation d'utiliser le parc Cécile-Rochefort et ses installations dans le cadre de la fête familiale;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande, aussi, la participation du Service incendie de Saint-Chrysostome pour participer à une parade;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de **6 000.00 \$** est demandée pour le feu d'artifice et pour payer une partie du spectacle;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil accepte la demande d'utilisation du parc Cécile-Rochefort pour l'organisation de la fête familiale du 15 juillet 2023;

QUE le conseil accepte la demande du comité afin que le Service d'incendie de Saint-Chrysostome participe à la parade lors de la fête familiale, si celui-ci est disponible;

D'ALLOUER un montant jusqu'à concurrence de **6 000.00 \$**, sur présentation des factures, au Comité des loisirs de Saint-Chrysostome pour l'organisation de l'événement.

QUE le montant de cette dépense sera financé à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-072 17.5_AHM ET CPA LES JARDINS DU QUÉBEC – SUBVENTION 2022-2023

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir l'Association du hockey mineur (AHM) et le Club de patinage artistique (CPA) « Les Jardins du Québec » dans leur demande pour le maintien d'une subvention municipale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

DE verser directement aux associations AHM et CPA « Les Jardins du Québec » une aide financière de 45 \$ pour chaque inscription de chaque enfant mineur résidant à Saint-Chrysostome pour l'année 2022-2023. Les associations s'engagent à fournir à la municipalité une liste détaillée des inscriptions.

Adoptée à l'unanimité

18_DIVERS

19_PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Robert Lazure questionne les membres du conseil concernant l'augmentation des taxes municipales.

2023-03-073

20_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 6 mars 2023 à 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier